

saison 2025-2026

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

9 Allée Jacques-Brel · 92240 Malakoff

5892000@ffhandball.net

09 50 76 94 89

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
COMITÉ
HAUTS DE SEINE



2 juin 2026

CHAMPIONNATS MOINS DE 18 ANS FÉMININES HAUTS-DE-SEINE - PARIS



Joueuses nées en 2008 - 2009 - 2010

Brûlage :

- si une joueuse d'un club évoluant au niveau national a effectué 3 dates de championnat, la joueuse est brûlée pour la 1^{re} phase du championnat départemental.
- si une joueuse d'un club qualifié au niveau régional a effectué 3 dates en brassages et délayages régionaux, la joueuse est brûlée pour la 1^{re} phase du championnat départemental.

Championnat :

15 dates de championnat :

- 5 dates de Délayages
- 10 dates en Excellence
- 11 dates en Honneur

16 équipes engagées.

1^{re} phase

5 matches simples.

Poule A	
1	Paris Galaxy Sud 1
2	Entente Vallée Sud 92 1
3	Issy Paris Hand 2
4	COM Bagneux
5	Entente Mont-Valérien 2
6	Exempt

Poule B	
1	Paris Galaxy Sud 2
2	Levallois SC
3	AC Boulogne-Billancourt
4	Entente Vallée Sud 92 2
5	Stade Français
6	Exempt

Poule C	
1	Paris Galaxy Nord 2
2	Entente Mont-Valérien 1
3	ES Colombienne
4	Clamart HB
5	Paris XO
6	Exempt

COMITÉ DES HAUTS-DE-SEINE

9 allée Jacques-Brel - 92240 Malakoff

T. +33 (0)9 50 76 94 89 - 5892000@ffhandball.net - handball-comite92.com

Association Loi 1901 - N° Siret : 325 324 515 00031 - N° APE : 9319 Z



2^e phase

Deux niveaux sont proposés : Excellence et Honneur

Excellence :

10 matches en aller/retour.

Excellence	
1	1 de A : Ent. Paris Galaxy Sud 1
2	1 de B : Levallois SC
3	1 de C : Ent. Mont-Valérien 1
4	2 de A : Ent. Vallée Sud 92 1
5	2 de B : AC Boulogne-Billancourt
6	2 de C : ES Colombienne 1

À l'issue de cette 2^e phase, la 1^{re} d'Excellence sera désignée championne du 92-75.

Honneur :

11 journées :

- 10 journées en matches aller-retour
- 1 journée pour les finales en matches simples

Les poules ont été constituées en tenant compte du règlement 3.3.4.

Honneur - Poule A		Honneur - Poule B	
1	3 de A : COM Bagneux	1	3 de B : Ent. Vallée Sud 92 2
2	3 de C : Clamart HB	2	4 de A : Issy Paris Hand 2
3	4 de B : Ent. Paris Galaxy Sud 2	3	4 de C : Ent. Paris Galaxy Nord 2
4	5 de A : Ent. Mont-Valérien 2	4	5 de B : Stade Français
5	5 de C : Paris XO	5	ES Colombienne 2
6	Exempt	6	Exempt

Finales Honneur	
Matches simples : un tirage au sort a été effectué pour déterminer le club recevant	
Journée des 06-07.06.2026	
M 1 (places 1 – 2)	1 de HA : COM Bagneux / 1 de HB : Paris Galaxy Nord 2
M 2 (places 3 – 4)	2 de HB : Entente Vallée Sud 92 2 / 2 de HA : Entente Mont-Valérien 2
M 3 (places 5 – 6)	3 de HA : Entente Paris Galaxy Sud 2 / 3 de HB : Issy Paris Hand 2
M 4 (places 7 – 8)	4 de HA : Clamart HB / 4 de HB : ES Colombienne 2
M 5 (places 9 – 10)	5 de HA : Paris XO / 5 de HB : Stade Français

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les deux équipes procéderont à une série de jets de sept mètres. Veuillez vous référer au règlement en page 3.

À l'issue de cette 2^e phase, l'équipe vainqueur du match 1 sera désignée championne Honneur du 92-75.



RÈGLEMENT FÉDÉRAL

3.3.6 — Déroutement jets de sept mètres

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4^e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.